



Question écrite n° 44-53576

*Ministère interrogé : Secrétariat d'État chargé du commerce,
de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services*

Jeuudi 11 juin 2009

M. Jean-Michel Villaumé appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur le projet de décret qui permettrait aux auto-entrepreneurs de bénéficier du RSA.

Ce projet de décret est examiné actuellement au Conseil d'État, et pourrait entrer en vigueur à partir du 1^{er} juillet. Pouvoir bénéficier du RSA permettrait de rassurer ceux qui hésitent encore à développer leur activité. Cette aide concerne les auto-entrepreneurs déjà inscrits qui pourraient bénéficier d'une aide financière s'ils ne dégagent pas suffisamment de revenus, et aux personnes qui viennent de retrouver un travail, afin de les inciter à devenir auto-entrepreneur à leur tour. D'après le ministère des finances, si cette mesure s'avère concluante, elle pourrait être étendue aux travailleurs indépendants. Accessoirement, la mesure implique plusieurs choses. Tout d'abord ce double statut devrait permettre à un salarié de facturer des prestations de service et, dès lors, on comprend mieux pourquoi, un peu partout en France, les artisans protestent contre la concurrence déloyale de ce nouveau statut. Contrairement à ce que suggèrent tous les communiqués triomphalistes du gouvernement, l'explosion du nombre d'auto-entrepreneurs n'a pas grand chose à voir avec le développement de l'esprit d'entreprise.

En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des précisions sur les premiers résultats de la mise en place de ce statut : combien de chômeurs de plus de 50 ans ? quel impact ce nouveau statut peut-il avoir sur la diminution du travail au noir ? combien de cadres ou d'employés peuvent, par ce biais, facturer à une entreprise le travail qu'ils effectuaient hier comme salariés ? Enfin quels sont réellement les indicateurs de résultats précis que le gouvernement a mis en place pour savoir exactement à quels besoins ce nouveau statut répond-il ?